

SOMMAIRE



- Le mot du Maire
- Le budget et les finances communales
- Les travaux
- La Bretagne passe au tout numérique
- Le projet éolien
- Démarche innovante
- L'actualité de l'Ecole
- Le Comité d'Entraide et son action
- L'hôpital et l'offre de soins
- Coup de projecteur sur l'activité culturelle
- Les fouilles archéologiques
- Rétrospective de l'année 2009
- Quelques rappels
- Etat-civil
- Informations diverses
- Calendrier des fêtes 2010
- Quoi de neuf à la CCKB

LE MOT DU MAIRE

Nul ne peut imaginer les communes rurales sans exploitations agricoles, les exploitations agricoles sans agriculteurs ! Pourtant de sombres nuages s'amoncellent au-dessus des territoires ruraux ! Depuis des mois, la crise laitière met en péril de nombreuses exploitations et au-delà, ce sont des pans entiers de l'économie rurale, par le jeu des effets induits, qui sont menacés. Malgré tout, la Commission Européenne maintient le cap et se refuse à mettre en place des outils de régulation, considérant au nom de la libre-concurrence que seul le marché peut réguler la production. A noter que la production laitière n'est pas la seule production agricole impactée par les aléas des marchés !

La crise mondiale touche également d'autres secteurs de l'économie et marque peut-être les limites d'un système. Pour survivre, nombres d'entreprises organisent restructurations, délocalisations (sans compter les choix douteux) avec des effets néfastes sur le moral des ménages qui diffèrent leurs projets d'investissement immobilier, ou d'acquisition en matière d'équipements. Les collectivités territoriales elles-mêmes génératrices d'activités économiques, tendent à réduire la part de leurs investissements.

La réforme des collectivités territoriales est en cours et suscite de nombreuses interrogations, comme par exemple, la place des communes, de l'intercommunalité, l'articulation des compétences entre le département et la région et surtout l'or-

ganisation et la redistribution des financements. Il est prévu la disparition de la taxe professionnelle, une des ressources financières pour les collectivités territoriales. Globalement, elle représente actuellement 52% des impôts locaux contre 48% pour l'impôt ménage. Dans le projet de réforme, l'impôt-ménage représenterait entre 65 et 70%. Sans doute des ajustements s'avèrent nécessaires pour accroître la compétitivité des entreprises, il n'en demeure pas moins que si les recettes des collectivités diminuent, leur pouvoir d'investissements risque de se réduire, privant les petites entreprises locales de marchés publics. N'eût-il pas été préférable de définir les compétences des différentes collectivités avant de réformer les modes de financements ?

Au niveau cantonal, plusieurs paramètres accréditent l'idée de la nécessité de conduire une réflexion sur la pertinence d'une maison pluridisciplinaire de santé, regroupant plusieurs professionnels sur un même site. En effet, il est urgent de créer de nouvelles conditions d'accueil pour le ou les généralistes désireux de s'installer sur le secteur, d'autant plus que les médecins généralistes de Carhaix ou de Rostrenen ne sont pas en capacité d'absorber de nouveaux patients. Etayés par le référent « Santé » du pays COB, plusieurs maires du canton de Maël-Carhaix, rejoints par plusieurs professionnels de santé se réunissent régulièrement pour étudier la faisabilité de ce projet.

Au plan communal, l'année qui s'achève, aura permis aux élus de s'accorder un temps de réflexion nécessaire sur un certain nombre de dossiers à l'étude.

- Les premières réunions avec les services de la DDEA sur la mise en place du Plan Local d'Urbanisme ont permis d'élaborer une méthodologie de travail, d'appréhender les différentes phases telles par exemple le recensement des zones humides de la commune.
- La rénovation des locaux de l'école, réflexion à laquelle seront associés les usagers : parents, enfants et employés communaux qui y travaillent, est en cours.
- La sécurisation des entrées du bourg et des aménagements paysagers.

Cette année encore la voirie aura bénéficié d'un investissement financier conséquent, favorisé par la création d'un groupement de commandes entre plusieurs communes du canton. Des économies substantielles ont ainsi pu être réalisées.

Conséquence des outrages du temps qui passe, la baie d'axe de la chapelle de Lansalaün, joyau architectural de l'art gothique du XVI^e siècle et monument classé, nécessitait une restauration.

Le Ministère de l'Education Nationale a lancé l'opération « Espace Numérique Rural » visant à doter les écoles de 5000 communes de matériel informatique. J'adresse un grand remerciement à l'équipe des enseignants de Paule qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous aider à monter ce dossier. Les classes sont maintenant équipées de matériel flambant neuf à la grande joie des jeunes élèves !

S'installer sur une commune, y construire un projet de vie constitue un choix majeur. Que les nouveaux résidents ayant opté pour une installation sur la commune de Paule, soient les bienvenus et qu'ils n'hésitent surtout pas, comme tout un chacun, à s'appuyer sur la logistique administrative de la mairie pour faciliter leurs démarches !

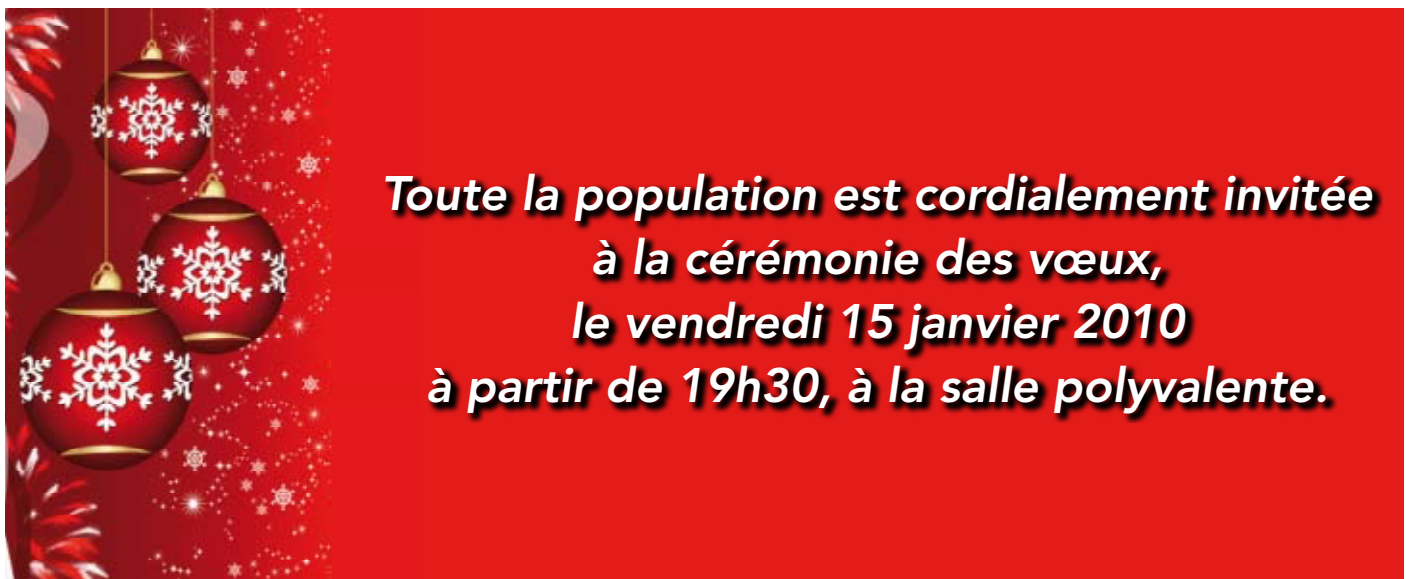
Comme chaque année, les bénévoles de la médiathèque, par leur présence et les actions thématiques qu'ils développent autour du livre, continuent d'impulser un élan culturel fort appréciable.

Différentes commissions dans lesquelles siègent des membres de la société civile, se réunissent régulièrement à savoir : **les membres de l'Association Foncière de Remembrement**, en charge de la gestion des chemins de remembrement, **les membres du CCAS**, sollicités pour l'organisation du repas annuel et de la distribution des cadeaux de Noël aux personnes âgées en structures, **les membres de la Caisse des Ecoles** et les personnes chargées de **la révision de la liste électorale. Qu'ils soient remerciés pour leur engagement !**

Un grand merci à tous les présidents d'association et à l'ensemble des bénévoles qui, par leur investissement, contribuent à dynamiser la commune. Cette année encore, leur mobilisation pour soutenir la recherche médicale, a été exemplaire !

Au nom de tous les élus, du personnel communal, nous vous remercions de votre confiance et que cette nouvelle année soit porteuse d'espoir, de courage, de bonne santé pour chacun et chacune d'entre vous !

Patrick Lijeour
Maire de Paule



BUDGET ET FINANCES COMMUNALES 2009

Voté le 26 mars 2009, il s'équilibre en Recette et en Dépense. Le Budget Primitif prévoit toutes les recettes et les dépenses de l'année

| FONCTIONNEMENT | | | | |
|-------------------------------------------|----------------|--|----------------------------------|----------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | |
| Charges à caractère général | 102 909 | | Excédent 2008 | 98 958 |
| Charges du personnel | 154 740 | | Produits des services | 12 350 |
| Atténuation de produits | 0 | | Impôts et taxes | 167 270 |
| Autres charges de gestion courante | 49 416 | | Dotations et participations | 223 955 |
| Charges financières (intérêt de la dette) | 28 300 | | Autres produits gestion courante | 28 000 |
| Amortissement | 14 243 | | Atténuation de charges | 75 |
| Autofinancement | 181 000 | | Produits financiers | 0 |
| TOTAL | 530 608 | | TOTAL | 530 608 |

| INVESTISSEMENT | | | | |
|--------------------------------|----------------|--|---------------------------------|----------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | |
| Travaux 2009 | 232 553 | | Autofinancement | 181 000 |
| Remboursement capital emprunts | 53 100 | | Subventions | 66 484 |
| Subv. Budget Lotissement | 65 766 | | FCTVA | 49 692 |
| Report besoin financement 2008 | 170 849 | | Réserve pour besoin financement | 170 849 |
| | | | Amortissement | 14 243 |
| | | | Emprunt | 40 000 |
| TOTAL | 522 268 | | TOTAL | 522 268 |

5 budgets annexes sont rattachés au budget général de la Commune. Le CCAS, La Caisse des Ecoles, l'Association Foncière de Remembrement, le Lotissement de Kéristen Vian et le Service d'assainissement collectif.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE

| REALISATIONS | DEPENSES H.T. | FINANCEMENT | |
|------------------------------------------|----------------|-------------------|--------|
| Remboursement du capital des emprunts | 53 100 | | |
| Travaux de voirie | 80 661 | Subventions : | 7 770 |
| | | Autofinancement : | 72 891 |
| Chapelle de Lansalaün | 39 180 | Subventions : | 34 758 |
| | | Autofinancement : | 4 422 |
| Dorure des lettres du Monument aux Morts | 2 028 | Subventions : | 0 |
| | | Autofinancement : | 2 028 |
| Abris Bus | 1 120 | Subventions : | 280 |
| | | Autofinancement : | 840 |
| Travaux Vestiaires Douches | 1 280 | Subventions : | 0 |
| | | Autofinancement : | 1 280 |
| Matériel informatique Ecole | 11 498 | Subventions : | 9 000 |
| | | Autofinancement : | 2 498 |
| Ordinateur Portable Mairie | 706 | Subventions : | 0 |
| | | Autofinancement : | 706 |
| Ravalement presbytère | 14 269 | Subventions : | 0 |
| | | Autofinancement : | 14 269 |
| TOTAL | 203 842 | | |

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Ces taux n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'année 2008. Le produit fiscal est réparti entre 3 taxes comme suit :

| | Taux | Produit année 2008 | Produit année 2009 |
|-------------------|---------|--------------------|--------------------|
| Taxe d'habitation | 10.61 % | 40 604 | 41 835 |
| Foncier bâti | 17.17 % | 41 225 | 43 972 |
| Foncier non bâti | 51.78 % | 60 531 | 61 463 |

LES TRAVAUX

TRAVAUX DE VOIRIE

Maintenir un réseau routier de qualité constitue un programme d'investissement lourd pour les communes mais absolument nécessaire afin d'optimiser la sécurité de l'ensemble des usagers.

Pour réduire les coûts, regrouper sur un même appel d'offre les programmes voiries des communes qui souhaitaient adhérer à ce projet semblait une solution pertinente : c'est la philosophie du groupement de commandes qui a été réalisée en 2009.

Plusieurs réunions de travail entre 7 des 8 communes du canton, en octobre 2008, ont permis d'élaborer une méthodologie de travail :

- **Pour certaines communes, avancer leur calendrier d'élaboration des programmes voirie** : le travail des commissions en charge des voiries a été de ce point de vue remarquable.

- La nature du revêtement (enrobé ou bicouche) fait l'objet de lots séparés : une même entreprise peut se voir confier l'ensemble des travaux si elle est la mieux disante. A contrario, une entreprise peut réaliser le bicouche, une autre l'enrobé.

- La désignation d'une commune pilotant l'opération : la commune de Paule a été choisie par ses pairs pour coordonner la mise en place de ce projet.

- Les secrétaires de mairie ont assuré la logistique administrative et les services techniques les tâches qui relevaient de leurs compétences.



- L'unité territoriale de Rostrenen, dans le cadre de ses missions ATESAT, a élaboré le dossier de consultation des entreprises et apporté son aide technique pour l'analyse des offres.

- Chaque commune détermine ses besoins en matière de voirie, mais l'appel d'offre est mutualisé. Après l'ouverture des plis chaque commune suit les travaux sur son territoire.

- Un tirage au sort détermine la commune où commenceront les travaux : charge ensuite à l'entreprise retenue d'organiser son calendrier d'intervention afin de réduire ses coûts de fonctionnement.

- **Enfin, les élus ont décidé de faire appel à un laboratoire privé pour le contrôle de la fabrication et de la mise en œuvre des enrobés et bicouches.**

Le 27 octobre dernier, les élus du canton se sont réunis, à la mairie de Paule, afin de faire le bilan des travaux 2009. Il en ressort les éléments suivants :

1. Des travaux achevés très tôt dans l'année (fin juin)
2. Pour les communes, un coût d'investissement inférieur à 40% par rapport aux estimations DDEA (un écart aussi important est à mettre en lien avec le volume du marché mais aussi l'effet crise et le besoin pour les entreprises de remplir leur carnet de commande)
3. Démontrer la capacité des communes à s'adapter aux nouvelles données ainsi que leur esprit de solidarité dès l'instant où un projet structurant s'élabore.
4. **Le groupement de commandes sera reconduit en 2010**
5. Pourquoi ne pas envisager ce principe de groupement de commande à d'autres investissements ?

L'entreprise BRULE-WECKERT de Plouray a réalisé le revêtement bi-couche sur les secteurs de Kerléo, Kerandeurquet, Quehelen, Kerboula, Kerrifaut, Coat ar Scaon. Quant aux travaux d'enrobé sur la route de Lansalaün, ils ont été attribués à l'entreprise SPTP de Ploufragan. 91 830,27 € TTC ont ainsi été affectés à la voirie en 2009 auxquels il convient d'ajouter environ 10 000 € pour travaux divers.

APPEL AU CIVISME DE CHACUN !

Triste spectacle, mercredi 9 décembre, lors du ramassage des sacs jaunes.



- ➔ Dépôt de verre dans la cage réservée aux sacs jaunes à « Kermoisan »

Dépôt de « La Pie » ➔



Est-il acceptable de ne pas respecter le travail des salariés chargés du ramassage des ordures ménagères ?

LES TRAVAUX

LA CHAPELLE DE LANSALAÛN



Ce type de rénovation nécessite l'intervention d'artisans doués d'un savoir-faire très spécifique, sous le contrôle exclusif de l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur AUBERTIN.

Deux types d'intervention ont été nécessaires sur ce vitrail classé et dont la construction date de 1528 :

- **La partie maçonnerie de la baie d'axe :**

L'ensemble des calfeutrements de chaux et des joints en ciments s'effritaient, ou n'existaient plus ou encore présentaient des fissurations.

- **La verrière proprement dite :**

La prolifération de micro-organismes, l'altération

chimique et biologique du verre (notamment par l'action d'agents s'attaquant à la silice, un des éléments constitutifs du verre) et des peintures présentaient à terme des risques majeurs de dégradation.

L'entreprise HSM (Hubert de Sainte Marie) de Quintin a procédé à la dépose de l'ensemble de la verrière pour restauration en atelier. Afin d'en assurer la pérennité, des mesures conservatoires, préventives et esthétiques ont été prises :

- Traitement de la contamination biologique afin de la rendre inactive
- Eradication des causes d'altération
- Nettoyage des dépôts obscurcissants
- Remplacement par des plombs de sertissage plus fin afin d'améliorer la lisibilité du traçage original.

A noter que certaines opérations de nettoyage s'effectuaient avec des cotons-tiges...

Coût total de l'opération :

Le lot « Maçonnerie » : 10 144.74 € TTC

Le lot « Vitrail » : 36 045.91 € TTC

Total : 46 190.65 € TTC

Déduction faites des aides de l'Etat (40 %), de la Région (25 %), du Département (25 %)

Reste 3 862 € à la charge de la commune

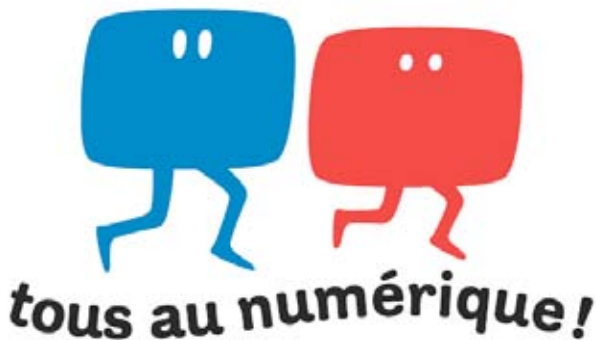
TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT

L'entreprise Paule-Couverture a procédé à la pose de caches moineaux sur le bâtiment de l'école.



L'entreprise Le Bonhomme de Maël-Carhaix a redonné des couleurs à l'ancien presbytère (5 logements locatifs) et aux garages attenants.

LA BRETAGNE PASSE AU TOUT NUMÉRIQUE



La Bretagne est la quatrième région à réaliser son passage à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son, encore faut-il s'y préparer !

Vous connaissez sûrement les deux mascottes en forme de télé bleue et rouge de la campagne « tous au numérique »... elles s'installent chez nous ! Le 8 juin 2010, en Bretagne, la diffusion analogique des principales chaînes de télévision nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6) va s'arrêter et être remplacée par une diffusion exclusivement numérique de la télévision. **Tous les foyers de la région doivent vérifier que leur installation est prête pour le numérique, au risque de se retrouver avec un écran noir au moment de l'arrêt de l'analogique.**

Antenne râteau

L'ensemble des foyers qui reçoivent aujourd'hui les six chaînes historiques, et seulement ces six chaînes, par une antenne râteau ou intérieure sont directement concernés. **Pour continuer à recevoir la télévision après le 8 juin 2010, ces foyers doivent adapter leur installation à un mode de réception numérique (adaptateur TNT, TV TNT, ADSL, Satellite ou encore câble).** Inutile de changer de téléviseur. Tout appareil disposant d'une prise péritel peut recevoir un adaptateur.

Vous avez un doute ? Si vous voyez des bandeaux d'information passer sur votre télé (« Equipez-vous impérativement pour le passage à la télé tout numérique avant le 08 juin 2010. Infos au 0970 818 818* ou www.tousaunumerique.fr »), c'est que vous recevez le signal analogique : il est temps de vous équiper !

Entre la TNT, le satellite, l'ADSL et le câble, les options ne manquent pas. Renseignez-vous avant tout achat. Pour vous guider, de nombreux professionnels (magasins et antennistes) se sont engagés à proposer aux téléspectateurs des produits et prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce à un label « Professionnel

agréé - tous au numérique ». La liste des professionnels engagés est consultable sur www.tousaunumerique.fr ou disponible auprès du centre d'appel* de « tous au numérique ».

Habitat collectif ou individuel ?

Si vous habitez un immeuble ou un lotissement doté d'une antenne collective, celle-ci doit être compatible avec la réception des signaux numériques. Avant d'entreprendre des achats contactez votre syndic ou gestionnaire.

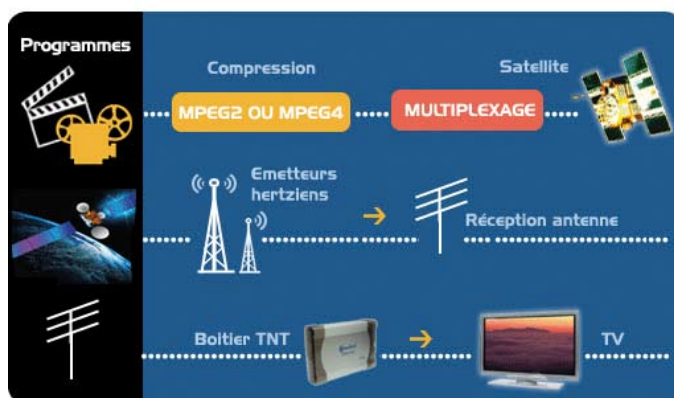
Pour ceux qui habitent une maison, dans de rares cas vous devrez peut-être réorienter ou changer votre antenne.

Des aides financières et techniques

Parallèlement, l'Etat a prévu des aides financières, accessibles sous conditions de ressources : une aide de 25 € maximum pour adapter son installation, une aide à l'antenne de 120 € maximum. Pour tous les foyers qui ne seraient pas couverts en TNT, une aide à la parabole de 250 € maximum. Dans tous les cas, gardez bien vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement. Enfin, une aide technique à l'installation est mise à disposition des personnes de 70 ans et plus ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80 %. Adressez-vous au centre d'appel* pour connaître précisément les conditions d'attribution et bénéficier de l'une de ces aides.

« Tous au numérique » a mis en place de nombreux outils d'information. L'Info Mobile, en tournée dans la région, passera ainsi près de chez nous et les guides « tous au numérique » répondront à vos questions. Le site Internet www.tousaunumerique.fr et le centre d'appel ouvert du lundi au samedi de 8 h à 21 h complètent le dispositif. Vous pourrez ainsi tout savoir sur le passage à la télé tout numérique : les modalités, le calendrier et les aides !

* 0 970 818 818 : numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h*



PROJET EOLIEN

La loi de programmes n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique introduit le principe de création de Zones de Développement Eolien (ZDE), ouvrant droit aux entreprises porteuses de projets, d'engager les études de faisabilité quant à l'implantation d'éoliennes, avec obligation de rachat de l'électricité produite.

La Communauté de Commune du Poher (Poher Communauté) à laquelle appartient la commune du Moustoir, a engagé une procédure de demande de création de ZDE en 2008, avec une dorsale se prolongeant sur Maël-Carhaix et Paule.

Plusieurs points concernant l'implantation d'éoliennes :

- De nombreuses contraintes (proximité des habitations, normes environnementales, présences de bâtiments classés...) sont imposées et font l'objet d'études approfondies de la part des services de l'Etat, des associations de défenses des usagers et des différents organismes de tutelles.
- Ensuite, il faut l'accord du propriétaire pour installer des éoliennes.

Avantages

Outre les nombreux avantages qu'elle partage avec les autres sources renouvelables d'énergie, l'exploitation de l'énergie du vent présente une série d'avantages propres.

- Les frais de fonctionnement sont assez limités étant donné le haut niveau de fiabilité et la relative simplicité des technologies mises en œuvre.
- Techniquement au point, les éoliennes sont rentables dans les régions bien ventées.
- La période de haute productivité, située souvent en hiver où les vents sont plus forts, correspond à la période de l'année où la demande d'énergie est la plus importante.

Sur le plan économique :

la société Nordex s'engage à

- Embaucher et à former des techniciens locaux pour la maintenance des éoliennes
- A faire appel à des sous-traitants locaux pour les travaux de terrassements et de raccordement électrique
- A renforcer et à entretenir les voies d'accès aux éoliennes
- A démanteler les installations à la fin de l'exploitation

Inconvénients

Les effets sur le paysage

Le problème environnemental le plus controversé associé aux fermes d'éoliennes est leur intrusion visuelle et l'impact qu'elles ont sur le paysage. Les turbines sont une présence verticale frappante dans le paysage, particulièrement dans les régions rurales où le potentiel

éolien est souvent le plus grand. Evaluer cet impact est souvent difficile car il s'agit d'une opinion subjective. Il faut aussi savoir que la perception des gens d'une ferme éolienne n'est pas seulement déterminée par les paramètres physiques d'un paysage, mais aussi par leur attitude vis-à-vis des problèmes de pollution. Certaines études en Europe et aux USA ont montré que chez la majorité des gens, la perception de l'énergie éolienne comme une source d'énergie propre et renouvelable dépasse l'impact visuel. Il reste que le design des fermes éoliennes doit être conçu de façon à réduire cet impact visuel. Les facteurs à prendre en compte sont le choix soigneux de l'emplacement, la couleur et la forme.

Le bruit

Le bruit émis par les turbines éoliennes peut être classé en deux catégories que l'oreille humaine perçoit différemment. Premièrement, il y a le bruit produit par le passage de l'air dans l'hélice et deuxièmement, il y a le bruit produit par la rotation des éléments mécaniques tels les boîtes d'engrenages et génératrices. Le premier bruit est un sifflement rythmique. Bien que ce soit généralement le plus bruyant des deux catégories de bruit quand on le mesure en décibels, c'est le moins perturbant et le moins sujet aux plaintes, à l'opposé du grincement aigu de la seconde source. L'impact du bruit est facilement minimisé par un choix judicieux de l'emplacement de l'éolienne par rapport aux caractéristiques topographiques et à la proximité d'habitations. L'expérience montre que le bruit n'est pas excessif lors-



que les habitations sont situées à plus de 500 mètres de la turbine la plus proche. Certaines normes ont été adoptées par plusieurs pays tels que la Suède :

- 45 dB (A) maximum au niveau d'une maison isolée dans la campagne.
- 40 dB (A) maximum au niveau d'une zone urbaine.
- 45 dB (A) maximum à une distance de 400 mètres de la turbine.

Interférences électromagnétiques

Toute structure importante, particulièrement si elle contient une quantité substantielle de métal, est une cause potentielle d'interférences pour les signaux électromagnétiques tels que ceux des émissions radio et TV et des communications hertziennes.

La rotation de l'hélice de l'éolienne peut aussi causer des problèmes particuliers, parce qu'elle crée des signaux parasites intermittents qui interfèrent avec les trajectoires originales de transmission. Cependant, dans la plupart des cas, si des interférences électromagnétiques apparaissent, il existe des solutions bon

marché et efficaces comme par exemple l'installation d'un récepteur ou transmetteur pour renforcer le signal original.

En l'état actuel du dossier, 1 ou 2 machines pourraient être implantées entre la RN164 et la limite de Maël-Carhaix.



DEMARCHE INNOVANTE

Les 3 et 4 octobre derniers étaient organisées dans toute la Bretagne, des journées « portes ouvertes » de maisons individuelles labellisées « éco-construction », dont deux implantées à Paule.

Difficile en quelques lignes d'aborder tous les aspects de l'éco-construction. En règle générale, il s'agit de rechercher toutes les solutions susceptibles de répondre aux critères environnementaux, de réduire les consommations d'énergie, de la conception à la réalisation.

L'orientation, la matière d'œuvre utilisée, l'utilisation de matériaux isolants performants, les installations de chauffage excluant toute matière fossile sont quelques-uns des points ciblés ;

Les entreprises artisanales locales ont su prendre en compte les nouveaux enjeux et les nouvelles attentes de la clientèle. Ils savent proposer des technologies, un savoir-faire et des matériaux toujours plus respectueux de l'environnement.

D'ailleurs le public a montré son intérêt grandissant pour la démarche, en témoigne le nombre de visiteurs lors de ces journées.



Technique de construction : briques en monomur. L'air chauffé par les ouvertures orientées au sud circule dans des canalisations placées sous la maison, réchauffant ainsi la dalle. Ce système permet de maintenir une température agréable quelles que soient les conditions atmosphériques. Un poêle à bois sera utilisé comme chauffage d'appoint.



Technique de construction : maison à ossature bois et isolation en ouate cellulosique, l'ensemble renforcé par une isolation extérieure en fibre de bois. Compte tenu de la qualité de l'isolation et de l'exposition, le chauffage de l'ensemble de l'habitation sera assuré uniquement par un poêle à bois.

L'ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE

Heureuse surprise pour les enfants de l'école de Paule ! En effet, une dotation d'un montant de 9000 € a été octroyée pour l'acquisition de matériel informatique. Le projet élaboré en partenariat avec les enseignants de l'école de Paule, que nous remercions vivement pour leur implication, **a été retenu par le Ministère de l'Éducation Nationale au titre du plan de développement numérique des écoles rurales !** Seules 5000 communes de moins de 2000 habitants, après étude du projet présenté, ont pu bénéficier de cette dotation. Les élèves et leurs enseignants se verront attribuer, ce qu'il est convenu d'appeler une classe informatique mobile composée de :

- douze ordinateurs portables pour les élèves
- un ordinateur portable pour les enseignants
- un tableau interactif connecté au réseau
- une imprimante laser
- une armoire sécurisée de rechargement des ordinateurs

LES EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2009

Paule 50 élèves

- Patricia Gendre, Directrice, et Valérie Clavel, ont en charge les CM1 et CM2 soit un total de 17 élèves.
- Vincent Le Clerc, a en charge les CE1 et CE2 soit un total de 33 élèves

Les CE1 et les CM2 sont avec Vincent Le Clerc le matin et en fin d'après-midi pour les apprentissages fondamentaux.

les CE2-CM1 avec Patricia Gendre, Directrice, qui travaille à $\frac{3}{4}$ temps et est complétée par Valérie Clavel qui intervient le lundi.

En début d'après-midi on reconstitue les classes habituelles CE et CM pour les matières de découverte du monde et anglais ou EPS.

Plévin 48 élèves

- Ilknur Ozkan, Directrice, a en charge le CP (15 élèves) et un groupe de 8 élèves de Grande section en alternance avec Elisabeth Lelong

- Elisabeth Lelong a en charge les petites et moyennes sections (25 élèves) + les Grandes sections l'après-midi.

Le grand projet de l'année à Paule sera la classe de découvertes à l'Île-Grande, située dans le Trégor à proximité de Lannion, du 25 au 28 mai 2010. Ce séjour concernera les classes de CE2-CM1-CM2, soit 33 élèves.

Au programme : découverte du milieu marin, des oiseaux du bord de mer, initiation à la voile, visite aux Sept-Iles...un programme chargé en perspective ! Les classes travailleront également comme chaque année à un défi scientifique, dont le thème n'est pas encore connu.

Les activités habituelles sont maintenues à savoir : piscine, rencontres sportives, sans oublier les fondamentaux : français, maths, histoire, géographie, sciences, anglais...

Pour suivre l'actualité de l'école, vous pouvez visiter le site internet

<http://pagesperso-orange.fr/ecole.paule/>

IMPORTANT : La commune de Paule met à la disposition des familles, un transport communal qui assure la prise en charge des enfants à leur domicile le matin ainsi que leur retour le soir.

- o Les enfants sont inscrits dans leur commune de résidence
- o Une navette assure gratuitement la liaison entre les 2 écoles
- o Le prix du repas pour l'année scolaire 2009/2010 est de 2,42 €

COLLECTE DES BOUCHONS EN PLASTIQUE A LA MAIRIE

L'Association « Les Bouchons d'Amour » parrainée par Jean-Marie Bigard récupère vos bouchons. Leur vente permet d'acheter du matériel pour sportifs handicapés, d'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap et d'aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle.

Merci aux personnes (de plus en plus nombreuses) qui déposent leurs bouchons à la mairie.

Le tri des bouchons par tous les bénévoles est très fastidieux. **Nous rappelons que seuls les bouchons de boissons que les enfants peuvent boire sont collectés (eau, jus de fruits, soda et lait).** Tous les autres bouchons sont jetés. Ne les mettez pas dans vos sacs.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2008/2009



Participation au défi scientifique des CE1/CE



Actions de « Prévention de sécurité routière » obtention du Permis Piéton pour les élèves.



Affichage des consommations énergétiques du restaurant scolaire et de la salle polyvalente dans le cadre du partenariat « Ecole- ALECOB »



En liaison avec le navigateur du Vendée Globe, Yann Héliès

PROJET D'OUVERTURE D'UNE CLASSE BILINGUE

Une enquête réalisée auprès des parents sur le RPI a démontré l'intérêt de la création éventuelle d'une classe bilingue français breton. Ce projet, de part l'intérêt pédagogique qu'il représente, pourrait étoffer les effectifs du RPI, d'autant plus que la suppression d'un poste à la rentrée 2008 permet de disposer d'une salle de classe.

L'enseignement de la langue régionale dispensé sous la forme bilingue à parité horaire contribue au développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles. Tout en permettant la transmission des langues régionales, il conforte l'apprentissage du français et prépare les élèves à l'apprentissage d'autres langues.

Son objectif premier est de permettre aux élèves, par une pratique plus intensive de la langue régionale au travers d'un horaire renforcé et d'un enseignement dans la langue régionale, d'atteindre un niveau de communication et d'expression orale et écrite plus performant, et de s'ouvrir aux divers aspects des réalités culturelles véhiculées par cette langue.

La mise en place d'une nouvelle filière dans une école ou un groupe scolaire commence par l'ouverture d'une classe de maternelle. L'effectif minimum actuellement re-

quis pour une telle ouverture est de 20 élèves (de 18 à 20 élèves) ayant deux ans révolus au 1er septembre, ou 15 élèves de 3 ans révolus.

Les années suivantes, l'ouverture de nouveaux postes permettant la poursuite de la filière jusqu'au CM2 se fait sur la même base que pour les classes monolingues, et en fonction des moyens globaux dont dispose l'Inspection d'Académie.

C'est l'Inspecteur d'Académie qui décide, après concertation avec l'équipe pédagogique, de l'ouverture ou de la transformation de la maternelle actuelle.

Pour ce qui nous concerne, nous serons vigilants à ce que le poste enseignant attribué vienne en moyen supplémentaire et non en substitution des postes existants.

Bien entendu, les familles conservent le choix entre une classe monolingue ou bilingue.

Les conseils municipaux, réuni le 1er décembre dernier, ont émis un avis favorable à l'ouverture d'une classe bilingue breton français au RPI Paule-Plévin,

Pour tout renseignement, s'adresser en mairie.

COMITÉ INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE DE MAËL-CARHAIX

Créé en 1977, le Comité d'entraide est une structure dont le but est de favoriser ou améliorer le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées en proposant des services de qualité. En 2008, les services du Comité ont permis de maintenir à domicile plus de 400 personnes. Outre ses missions d'aide à la personne, le Comité représente un poids économique non négligeable par le nombre d'emplois qu'il génère sur notre secteur. En effet, toutes activités confondues, son action représente **46 Equivalent-Temps-Plein**. En témoignent les quelques éléments chiffrés ci-dessous auxquels il convient d'ajouter la location des véhicules, l'acquisition de matériels informatiques, de produits de soins...

Quelques dates-clé permettent de retracer l'historique de ce service :

1983 : création du service de soins à domicile, autorisation depuis 2007 à 51 malades

1987 : création du service mandataire et du service de portage de repas

1990 : rattachement des communes de Glomel et Kergrist-Moëlou au service de soins et mise en place d'un service de téléalarme.

1992 : rattachement de la commune de Rostrenen au service de soins

1996 : rattachement de la commune de Rostrenen au service d'aide à domicile

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

IMPORTANT : A partir du 1er janvier, les repas seront préparés par le service restauration de l'hôpital de Carhaix et non plus par la société Médirest.

Tarif pour une personne : 9,52 €

Tarif du second repas pour un couple : 7,62 €

Personnes Agées résidant en maison de retraite ou foyer-logements

Des colis de Noël seront distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale aux personnes Agées de Paule résidant en maison de retraite ou foyer-logements.

LE PERSONNEL

15 auxiliaires de vie

22 aides à domicile

11 aides soignantes

1 infirmière

2 secrétaires 1 comptable

1 responsable de service soins

1 responsable de service d'aide à domicile

LES PERSONNES AIDEES

quelques chiffres en 2008

- Personnes aidées

 - en aide à domicile prestataire : 311

- Personnes aidées en service mandataire : 95

- Personnes aidées en service de soins : 51

- Personnes aidées en téléalarme : 28

- Personnes aidées en portage de repas : 34

Bureaux ouverts tous les jours

sauf les mercredis après-midi et samedis

Rue de la Poste 22340 MAEL-CARHAIX

Tél. 02 96 24 71 61



Sans l'existence de cette structure, nombre de personnes ne disposeraient pas de l'autonomie nécessaire et suffisante pour être maintenue à domicile.

LES PERSONNES AGEES

*Les soigner, les soulager, avec un respect avéré,
Apporter un peu de joie dans leurs vies troublées,
Et une présence précieuse à leurs cotés,
Est notre objectif de chaque journée.
Etre aide à domicile est un métier,
Mais c'est aussi une destinée,
Que seule une âme riche de tendresse,
Peut exercer tout en finesse.*

Auteur anonyme

HOPITAL DE CARHAIX

NOUVELLES CONSULTATIONS DE SPECIALISTES

Courrier adressé par M. HEMON, Référent Santé du Conseil de Développement, à l'ensemble des médecins généralistes du Pays COB

Objet : Mise en place à Carhaix de consultation de spécialistes au CHRU de Brest-site de Carhaix. Destinataires : les médecins généralistes libéraux du Centre Ouest Bretagne.

La presse s'est récemment fait l'écho d'innovations liées à la présence à Carhaix d'une vingtaine de médecins du CHRU de Brest. Les consultations dans de nouvelles spécialités – allant de l'ophtalmologie à la chirurgie viscérale - sont d'ores et déjà opérationnelles. D'autre part d'autres consultations préexistantes à Carhaix sont élargies (voir le tableau ci-joint) par la présence de médecins brestois.

Il nous paraît opportun, dans le cadre de nos travaux sur la démographie médicale, de relayer auprès des 90 médecins généralistes libéraux du territoire une information avérée et actualisée concernant l'offre de spécialités à Carhaix. Il est clair que les tableaux des spécialités sont appelés à évoluer par l'adjonction de nouvelles consultations (par exemple, pneumologie, urologie ou autres ...).

Les besoins sanitaires et l'attente de la population sont majeurs sur ce territoire et nous savons combien le rôle des médecins généralistes est capital dans la restauration de la confiance et de l'attractivité du site de Carhaix. Le triptyque « accueil, compétences, sécurité » est notre ambition commune pour le site Carhaix. C'est aussi un gage de réussite au service de la population.

NOUVELLES SPÉCIALITÉS

- o OPHTALMOLOGIE
- o CHIRURGIE PEDIATRIQUE
- o EXPLORATIONS FONCTIONNELLES NEUROLOGIQUES - DOULEURS CHRONIQUES
- o CHIRURGIE GENERALE
- o MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION
- o NEPHROLOGIE

Par ailleurs, d'autres consultations déjà existantes à l'Hôpital de Carhaix sont élargies

par la présence de médecins brestois :

- o GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
- o ORL
- o HEMATOLOGIE
- o ASSOCIATION DES UREMIQUES DE BRETAGNE
secrétariat : 02 98 64 41 50

Prise de rendez-vous : CHRU Carhaix 02.98.99.20.20

Tableau intégral des spécialités consultable en mairie.

RAPPEL :
Une maison médicale de garde
a été créée au bourg de
Plouguernevel. Les médecins
assurent l'accueil des patients
tous les week-end
du samedi 13 h au lundi 8 h.
N° de téléphone
06.37.51.37.51

MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE DU CANTON DE MAEL-CARHAIX :

MOTION votée le 28 mai 2009

Le constat en matière de démographie médicale sur l'ensemble du Pays COB est très préoccupant. Les risques d'une désertification médicale sont réels et la situation s'aggrave rapidement.

- En 2005, 38,5% des médecins généralistes avaient plus de 55 ans. En janvier 2009, ils sont 56%.
 - 34% des médecins généralistes ont aujourd'hui plus de 60 ans, ce qui signifie que nous risquons de perdre un tiers des effectifs dans les 5 ans à venir
- Le vieillissement des professionnels n'est pas compensé par l'installation de jeunes médecins (seuls 4% ont moins de 40 ans).

Le canton de Maël-Carhaix est aussi dans une si-

tuation délicate : un seul médecin, âgé de plus de 55 ans, pour une population de 5000 habitants. En outre, compte tenu de l'âge moyen des médecins sur l'ensemble du territoire, il est illusoire d'imaginer qu'ils seront en capacité d'accueillir les patients de leurs confrères cessant leur activité.

C'est pourquoi, les élus, en collaboration avec les professionnels de santé, ont décidé d'une démarche commune, cantonale, guidé par l'intérêt général, afin de répondre aux besoins de soins de la population. Une réflexion est engagée depuis quelques mois afin de déterminer quel type de structure serait le plus approprié à la situation.

ACTIVITES CULTURELLES...

« Quand je pense à tous les livres qu'il me reste à lire, j'ai la certitude d'être heureux. »

Citation de Jules Renard

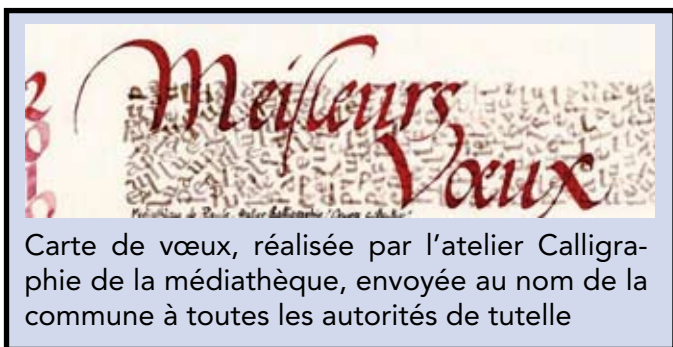
L'équipe de la médiathèque s'est efforcée comme toujours de vous offrir un service de proximité, varié et de qualité, durant cette année 2009 : achat de nouveaux livres, envoi d'un questionnaire citoyen dans chaque foyer de Paule pour connaître vos attentes en matière de culture sur la commune et réorganisation des rayonnages pour mettre en valeur nos collections de livres. Afin de pouvoir continuer à répondre pleinement à vos souhaits et de conserver la même amplitude horaire d'ouverture, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour tenir des permanences (lundi, mercredi, vendredi et samedi) ou pour proposer des activités sous forme d'atelier.



Atelier calligraphie

De nombreuses animations ont émaillé l'année :

- la cérémonie du livre de naissance,
- l'atelier calligraphie, un mercredi par mois, créateur de la carte de vœux du maire
- un abécédaire géant, œuvre collective de l'ensemble des élèves du cours...
- l'animation fil rouge de l'année : le jardin secret des Paulois avec une soirée contes amateur en février autour d'un vin chaud, l'atelier de créations d'épouvantails, Soirée « Contes »
- la réalisation de romans et nouvelles policières par les enfants du RPI Paule-Plévin, présentés en juin par les enfants eux-mêmes, au cours d'une soirée de restitution, avec la participation du conteur Yves le Naou de Peumerit-Quintin,



Carte de vœux, réalisée par l'atelier Calligraphie de la médiathèque, envoyée au nom de la commune à toutes les autorités de tutelle



Soirée conte

- l'exposition des tableaux de l'école de dessin d'Eliane Baratier,
- de nombreuses interventions de la ludothèque,
- des cours d'anglais et une rencontre linguistique avec Peter Lyne...

Déjà des projets pour 2010 sont à l'étude : des expositions de peintures ou de photos, un travail sur le patrimoine local, une foire aux livres, un atelier de recherche généalogie, ainsi que des cours d'informatique

N'hésitez pas à contacter la mairie ou la médiathèque pour toute proposition ou question.

Amitiés livresques et rendez-vous en 2010 à la médiathèque.

Horaires d'ouverture :

Lundi : 16 h 30 - 18 h 30

Mardi : Accueil de classes

Mercredi : 14 h - 15 h 30

Vendredi : 18 h - 19 h 30

Samedi : 10 h 30 - 12h

Tarif annuel de l'abonnement

8 € pour les familles

4 € pour les individuels

3 € pour les vacanciers

En projet, ATELIER CREATIF...

Mlle Karine Lozano vous propose des ateliers d'initiation aux loisirs créatifs, tout public, riche d'une palette d'animations artistiques originale.

Propositions de créneaux:

- Le mercredi de 16h30 à 18h30 (pour les enfants) ou le samedi.
- Le mercredi de 19h à 21h pour les adultes ou d'autres jours à déterminer en fonction de la demande..

Pour tous contacts ou informations complémentaires :

Mlle Karine LOZANO - 06.89.95.17.42

Karine.lozano@hotmail.fr

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU KREIZ-BREIZH



La commune de Paule a voulu permettre l'accès à la pratique musicale au plus grand nombre. En s'installant à la salle polyvalente chaque lundi et mardi en fin d'après-midi, les professeurs de l'École de Musique et de Danse du Kreiz Breizh proposent un



Atelier d'éveil musical pour les tous petits

programme très éclectique aux jeunes de la commune et des communes voisines.

Chorale « enfants », Eveil musical, formation musicale, pratique d'un instrument (clarinette, flûte traversière, accordéon diatonique, violon...) constituent l'essentiel des activités musicales proposées.

Dans sa séance du 16 septembre 2009, le conseil municipal a décidé d'accorder une aide de 20 € aux enfants de Paule qui fréquenteront l'antenne de l'école de musique pendant une durée minimum de 2 trimestres.

N'hésitez pas à prendre contact avec les responsables de l'École de Musique au 02 96 29 35 98 ou avec la mairie pour nous soumettre vos suggestions.



Répétition générale, beaucoup de concentration...



COURS GRATUITS D'ANGLAIS ET DE FRANCAIS

Durant l'été, Peter Lynn, citoyen britannique résidant à Paule, propose des cours gratuits d'Anglais et de Français à la médiathèque. 34 personnes, âgées de 9 à 60 ans, dont 17 étudiants et 5 britanniques, ont été accueillies. Chaque cours est individuel et organisé selon l'emploi du temps de chacun. Une soirée conviviale, réunissant « les élèves » a clôturé l'été studieux. Nul doute que l'opération sera renouvelée l'été prochain. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la mairie.

FREE FRENCH LANGUAGE LESSONS

Every summer from July to September, lessons are held in the Paule Library. Students choose times, days and level required for individual needs. This year, 17 students took part, 5 from the U.K. and 12 from among our hosts, aged from 9 to 60.

At the end of term, 24 guests shared an enjoyable evening of conversation, games and refreshments. As a result, an Anglo French conversation group was set up for all year round activity.

For details contact the mayors office.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES 2009

En 2008, une opération de fouille programmée a été menée sur le site des sources de Saint-Symphorien à Paule, livrant notamment les vestiges d'une chapelle fondée durant l'époque carolingienne.

Cette année, les recherches archéologiques se sont concentrées sur le site de Bressilien, localisé à 300 mètres au nord-est de Saint-Symphorien. Sur ce site se dressait autrefois une grande enceinte de 5 hectares englobant une enceinte ovale de 6500 m². Les vestiges mis au jour lors d'un diagnostic réalisé en 2008 ont permis d'envisager sur ce secteur la présence d'un habitat enserré dans ce vaste enclos, comprenant un édifice maçonné.

A partir des données issues de ce sondage et des recherches documentaires menées par ailleurs, la question s'est posée de savoir si l'enceinte de Bressilien pouvait ou non receler les vestiges d'une résidence de l'aristocratie, possiblement contemporaine de la chapelle carolingienne de Saint-Symphorien. Ces hypothèses demandant à être confirmées ou infirmées, des travaux de fouille ont alors été engagés afin de mieux appréhender la nature du site ainsi que la période de son occupation.

La fouille, menée sous la direction de Joseph Le Gall et la codirection d'Yves Menez, a été étendue sur environ 4000 m². Les résultats de ces recherches ont révélé la présence de deux occupations chronologiquement bien distinctes.

La première occupation concerne directement l'enclos de Bressilien. Cette enceinte est délimitée dans sa partie nord par de larges et profonds fossés (environ 4,50 m de large pour 2,50 m de profondeur). A l'intérieur, deux espaces délimités par un fossé ont été mis en évidence.



Dans le premier, nous y avons découvert les fondations de bâtiments maçonnés caractérisant probablement une zone résidentielle, notamment un grand bâtiment rectangulaire de 17 mètres de long sur 10 mètres de large. Le second espace caractérise une zone de dépendances, comprenant plusieurs fonds de cabanes ainsi qu'une batterie de silos de grande contenance.

Au regard des quelques éléments de datation découverts, la période d'occupation de ce site est à situer aux alentours des VIIIe et IXe siècles. Elle semble donc strictement contemporaine de la fondation

de la première chapelle de Saint-Symphorien. Deux deniers d'argent frappés dans l'atelier de Melle (Charente) sous Charles Le Chauve (840-877) ont été mis au jour, ainsi qu'un fragment de verre décoré, daté du VIIIe ou IXe siècle et appartenant à de la vaisselle de luxe.

Par ailleurs, la qualité et la monumentalité apparente des constructions et des aménagements présents à l'intérieur de cette enceinte, tout comme le type de mobilier découvert, permettent d'appuyer l'hypothèse de la présence ici d'un habitat aristocratique.



Le site de Bressilien semble par la suite avoir été abandonné, et n'avoir été réoccupé qu'à la fin du Moyen-âge. Nous savions, par une étude d'archives menée en 2008, qu'il existait au XVe siècle une seigneurie importante à Paule, portant le nom de seigneurie de Bressilien. Sa résidence principale se trouvait en contrebas de l'enclos du même nom.

Les fouilles de 2009 ont permis de mettre au jour, de façon quasi-complète, les vestiges d'un manoir du XIVe siècle. Celui-ci, bâti sur une surface de près de 500 m² au sol, comprenait une grande salle principale carrée de 13 mètres de côté (cette salle, de plain-pied, devait directement être couverte par une charpente apparente). De part et d'autre de cette pièce se trouvaient un cellier et une cuisine.

Cet ancien logis seigneurial connaît cependant une durée d'occupation assez courte, qui s'achève à la suite d'un incendie qui a détruit l'ensemble du bâtiment à la fin du XIVe ou au début du XVe siècle.

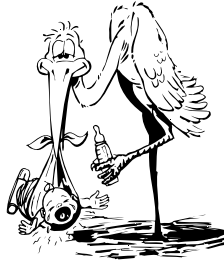
En parallèle de la fouille du site de Bressilien, qui continuera l'an prochain, une évaluation a été effectuée cette année par Yves Menez sur un secteur localisé au sud de la forteresse gauloise. Lors de ces sondages, deux enclos ont été mis en évidence : un enclos quadrangulaire d'une trentaine de mètres de côté, ainsi qu'un probable second enclos palissadé. La présence d'une urne funéraire dans ce périmètre laisserait supposer une fonction funéraire pour ces structures, qui pourraient dater de la fin du 1er âge du Fer ou du second âge du Fer. Ce secteur fera l'objet d'une fouille programmée en 2010, sous la direction d'Anne Villard et la codirection d'Yves Menez.

Joseph Le Gall, direction régionale de l'archéologie

ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2009

NAISSANCES

- Lili Odette Denise LE BORGNE,
4 Rue des Hortensias, née le 9 janvier
- Ronan LE FLEM, 1 Kergonan, né le 24 janvier
- Ilhann ROLLAND, Rue Kéristen Vian,
né le 9 février
- Hugo FRAVAL, 2 Bressilien, né le 17 mars
- Titouan Deklan Meliau MOINEAU,
5 Kerdèle, né le 28 avril
- Loévan Jonathan QUEMENER,
2 Runigol, né le 21 mai
- Sarah DEL COLLE, 5 Kerlescouarn,
née le 10 octobre



**Bienvenue aux bébés
et toutes nos félicitations à leurs parents**

MARIAGES

- Xavier Louis LANNEZVAL, Cuisinier, domicilié
Leinhon à Le Moustoir et Adeline CRAS,
Coiffeuse, domiciliée 1 Rue de la Pie à Paule,
mariés le 30 mai
- René Pierre Michel BRIAND, Enseignant,
et Angelina Hendrica Geertruida Brigitte
BERGMANS, Animatrice-Interprète, domiciliés
1 Ecluse du Moulin de Tronjoli à Paule,
Mariés le 1er août

**Tous nos vœux
de bonheur aux mariés
de l'année**



DECES

- Bernadette Marie KERGOZOU
DE LA BOISSIERE veuve LE MAT, Kerdèle,
décédée le 31 décembre 2008
- Jean Paul Yves GARNIER, 70 ans,
1 Pont Croix, décédé le 9 janvier
- Anastasie Yvonne LE CLOITRE
veuve LE CAROFF, 94 ans, 10 Kerroullaire,
décédée le 16 janvier
- Yves Marie Albert LE BIHAN, 61 ans,
rue de Bellevue, décédé le 5 mai
- François Louis LE GUERN, 96 ans,
5 Kerrifaut, décédé le 31 mai
- Marie Françoise GUENEGOU épouse LE CORRE,
86 ans, 1 Kerléo, décédée le 5 juin
- Mélanie LE MEUR, 14 ans, 2 rue de Coatgallou,
décédée le 18 juillet

**Nous renouvelons nos condoléances
à toutes les familles qui ont perdu un être cher**



Créé en 1979 à l'initiative d'Auguste le Coënt, Maire et Conseiller Général de Maël-Carhaix de 1971 à 2001, Le Centre de secours de Maël Carhaix a fêté ses 30 ans d'existence

Nous dédions ce poème écrit par un auteur anonyme, à l'ensemble des sapeurs-pompiers de Rostrenen et Maël-Carhaix qui interviennent sur le territoire de la commune de Paule :

*Quand le danger vous guette,
Que la situation vous inquiète,
Des gens sont là pour vous aider,
Ces gens-là sont les pompiers.*

*Secours, sauvetages, incendies,
A chaque instant, ils risquent leur vie,
Ils pensent pourtant à secourir,
A éviter le pire.*

*Le soir, quand tout se tait et que le Bip retentit,
Ce sont eux qui affrontent le danger
alors que nous sommes au lit.
La moindre des choses serait de leur dire merci.*

Auteur anonyme

VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2009



Défilé coloré des enfants le jour de la kermesse



Sortie-journée pour les membres du Club du 3e âge avec leurs homologues de Trégornan...



A l'occasion du repas offert aux propriétaires par l'association des chasseurs



Vide-grenier original et riche en couleur organisé par l'Amicale Laïque



Randonnée moto, le jour de l'inter-associations



L'équipe B de l' AS la Montagne : des passionnés du ballon rond.



Le bal de la FNACA qui a connu son succès habituel



Commémoration du 11 novembre

VIE COMMUNALE : RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2009



Remise des trophées au vainqueur lors d'une des dernière course cycliste amateur encore organisée dans le secteur, compte tenu de la complexité organisationnelle



Paola de Kerjean, poulinière suivée, lauréate du concours national à Lamballe, présentée par son très jeune et passionné propriétaire Goulven Cousin.



Le repas annuel organisé par le CCAS. Deux maîtres-mot : convivialité et bonne humeur



Le pardon de la Chapelle de Lansalaün



Les jeunes pousses de l'école de football



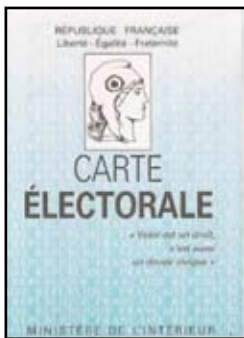
Noces d'or de Maurice Joseph Auguste TOURNIER et Jeannine Elise Marie Henriette LALLICAN, 10 Place de l'église, le 22 août 2009



Les boulistes du mercredi après-midi



L'arbre de Noël de l'école de football



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les nouveaux Pauloïses sont invités à s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille) et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant leur 18ème anniversaire en 2009 sont en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie avant le 31 décembre.

Les élections régionales se tiendront les 14 et 21 mars 2010

ATTENTION Une permanence sera assurée jeudi 31 décembre 2009 de 9 h à 12 h pour les inscriptions sur la liste électorale.

RECENSEMENT DES JEUNES NE(E)S EN 1994

Désormais, les jeunes (Garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date de leur 16ème anniversaire et la fin du mois suivant.

En 2010, seront concernés, les jeunes nés en 1994.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Prévu désormais tous les 5 ans, le recensement débutera le 21 janvier et durera jusqu'au 21 février 2010.

Nous vous informons que ce recensement a une incidence importante sur les finances de la commune, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat étant calculée au prorata du nombre d'habitants.

Se faire recenser est un acte citoyen.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à Maëla HAMON recrutée pour effectuer les opérations de recensement.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



La mairie est ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45 du lundi au vendredi (le vendredi elle ferme à 17 h et le mercredi elle est fermée l'après-midi).

Tél. 02 96 29 64 09

Fax 02 96 29 84 66.

Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr

Permanences de Monsieur le Maire :

Le mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et le jeudi après-midi de 14 h à 17 h, le soir et le samedi matin sur rendez-vous.

HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS POSTE

Situé dans le commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré, le relais poste est ouvert :

Du Mardi au Samedi : 9 h 00 – 12 h 30 / 15 h 30 - 20 h 30

Le dimanche : 9 h 00 – 13 h 00

Les prestations proposées sont les suivantes :

- o Vente de timbres à usage courant
- o Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- o Vente d'emballages collissimo
- o Pesée des lettres et colis
- o Dépôts des lettres et colis
- o Envoi et retrait des recommandés
- o Retrait sur CCP à hauteur de 150 €/semaine

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

- Carhaix (Route de Maël-Carhaix) du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h - 02.98.93.37.36
- Rostrenen (Zone Artisanale route de St Brieuc) du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 02.96.29.24.96

PERMANENCES DIVERSES

Pôle Emploi : Plus de permanence à Rostrenen mais mise à disposition d'une borne à la Cité Administrative pour les mises à jour de situation.

Régime Social des Indépendants AVA, ORGANIC, CMR 1er mercredi de 14 h à 16 h (Cité Administrative à Rostrenen)

CRAMB – Régime Général tous les mercredis sur rendez-vous – le 0 821 10 35 35

CICAS-Caisses complémentaires Le 3ème jeudi du mois de 13 h 30 à 16 h uniquement sur rendez-vous 02 96 61 51 86 (Cité Administrative à Rostrenen)

Caisse Primaire Assurance Maladie : Le mardi de 13h30 à 15 h (centre Médico Social à Maël-Carhaix)

PACT ARIM (Aides à L'habitat) 1er mardi du mois de 10 h à Midi (Cité Administrative à Rostrenen)

Assistants sociales (Tél Cité administrative ROSTRENNEN : 02 96 57 44 00) Mme CORVELLER (Assistante Sociale Régime Général) le mercredi de 9 h 15 à 11 h 30 ou sur rendez-vous (Centre Médico Social à Maël-Carhaix).

CAF : Tous les mardis de 14 h à 17 h (Cité Administrative à Rostrenen)

MSA : Le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h /Le mercredi de 14 h à 17 h (16 Place Pors Moëlou à Rostrenen)

ADIL (infos logement bail, loyer etc...) : 1er mardi du mois de 14 h à 17 h

MARINE NATIONALE : 4ème mercredi du mois sur rendez-vous (02.96.78.10.84)

Cité Administrative à Rostrenen)

CONSULTATION GRATUITE D'AVOCATS : le 2ème et 4ème mardi du mois à la mairie de Guingamp à partir de 13 h 30 sans rendez-vous.

COMMUNIQUE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Si vous dépendez du régime général de sécurité sociale, quel que soit votre lieu d'habitation en Côtes d'Armor, vous devez désormais adresser tous vos courriers à cette seule adresse :
CPAM des Côtes d'Armor - 22024 SAINT BRIEUC CEDEX 1

DESTRUCTION DES CHARDONS

Par arrêté préfectoral du 16 avril 1984, il est fait obligation aux propriétaires, fermiers et usagers de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent. Ledit arrêté stipule que la destruction des chardons devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la maturation des graines.

OBLIGATION D'IDENTIFICATION DES OVINS ET CAPRINS

L'identification des moutons et chèvres est obligatoire. Cette réglementation vise à améliorer la traçabilité et la maîtrise des risques sanitaires. Elle s'applique depuis 2005. L'Administration va désormais renforcer les contrôles chez les détenteurs.

LES PRINCIPALES REGLES :

- **Tout propriétaire d'au moins un animal (ovin ou caprin), qu'il soit éleveur professionnel ou particulier** possédant quelques animaux pour l'entretien de l'espace, l'agrément ou la consommation personnelle est tenu de se faire enregistrer auprès de l'Etablissement de l'Élevage (EDE). Un Numéro d'élevage lui sera attribué.
- Chaque détenteur est tenu de commander des boucles afin d'identifier ses animaux.

L'identification est pérenne : l'animal garde toute sa vie le même numéro. Il doit porter 2 boucles d'identification au plus tard à 6 mois ou à sa sortie de l'exploitation

- Tout animal ou lot d'animaux doit être accompagné d'un document de circulation lors de sa sortie de l'élevage.
- Tout achat ou vente d'animaux doit être déclaré à l'EDE en envoyant une copie du document de circulation complété.

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT L'IDENTIFICATION :

- Pour connaître la réglementation
- Pour commander des boucles ou des documents de circulation

CONTACTEZ : EDE DE BRETAGNE
SERVICE IDENTIFICATION OVINE et CAPRINE
BP 540 - 22195 PLERIN

TEL : 02 96 79 22 26 - FAX : 02 96 79 21 70

DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

Comme chaque année, nous réitérons un appel au civisme des propriétaires de chiens. En effet, plusieurs fois par semaine, la mairie est alertée sur les problèmes de divagation de chiens. Malheureusement, nos remarques restent sans effet chez certaines personnes.

Tout chien errant trouvé sans collier sur la voie publique sera immédiatement saisi et remis à Chenil Service qui dispose d'une fourrière à Plérin.

Un certain nombre de plaintes parviennent également en mairie quant aux nuisances générées par les aboiements intempestifs. Pensez à vos voisins qui travaillent peut-être la nuit et dorment le jour ou simplement qui ont besoin de calme en raison notamment de problèmes de santé.

CALENDRIER DES FÊTES 2009

| | |
|----------------------|--------------------------------------------------------------|
| Samedi 30 janvier | Concours de belote et soirée crêpes A.S La Montagne à Plévin |
| Dimanche 31 janvier | Katell et les Gens du Pays – La 5e saison à Paule |
| Dimanche 14 février | Bourse aux vêtements Amicale Laïque Paule-Plévin à Plévin |
| Vendredi 19 mars | Commémoration cessez le feu en Algérie FNACA à Paule |
| Dimanche 4 avril | Vide greniers Amicale Laïque Paule-Plévin à Paule |
| Samedi 1er mai | Tournoi de foot (jeunes) A.S La Montagne à Plévin |
| Lundi 24 mai | Pardon de Saint-Eloi |
| Dimanche 6 juin | Kermesse Amicale Laïque à Paule |
| Samedi 26 juin | Passage de la PLB – Repas cochon grillé Inter-Associations |
| Dimanche 25 juillet | Cérémonie du Souvenir au Mémorial de La Pie |
| Dimanche 15 août | Pardon de Lansalaün |
| Dimanche 22 août | Courses cyclistes et repas en soirée La Ronde du Calvaire |
| Dimanche 5 septembre | Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule |
| Dimanche 17 octobre | Bal en matinée A.F.N. de Paule |
| Samedi 6 novembre | Soirée crêpes Amicale Laïque Paule-Plévin à Plévin |
| Dimanche 5 décembre | Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule |



Katell et les gens du Pays

La 5e saison à Paule

dimanche 31 janvier 2010

Causeries, symboles, croyances populaires, superstitions par Guy Joncour... Contes en veux-tu en voilà... Musiques jubilatoires, Gourmandises du Terroir (grand concours de far breton)...Atelier enfants....

Tarif : 5 euros pour les adultes, gratuit pour les enfants

LES ASSOCIATIONS PAULOISES

Amicale Laïque Paule-Plévin

Président : CALVEZ Fabienne (02.96.29.84.11)

Association «La Ronde Du Calvaire»

Président : COJEAN André (02.96.29.68.11)

Club du 3ème Age

Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)

Association Sportive La Montagne

Président : LIVET Stéphane (02.96.29.60.68)

A.F.N.

Président : BESCOND René (02.98.93.18.13)

Société de Chasse

Président : FRAVAL Paul (02.96.29.61.81)

Association des 2 chapelles

Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)

RAPPEL

Conformément à l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006, les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, un compte rendu financier de l'année écoulée.

QUOI DE NEUF A LA CCKB ?

En dehors du maintien et souvent de la tentative d'amélioration des services rendus sur les compétences désormais classiques de la CCKB (déchets ménagers, enfance-jeunesse, économie, habitat, environnement, assainissement non collectif, musique et danse, Transport à la demande ...) 2009 aura été l'année du cadrage des dépenses et des ressources pour les années à venir.

Les dépenses des prochains exercices ont été encadrées dans deux contrats qui répondent à la volonté de la Région et du Département de créer, en complément de leurs politiques sectorielles, des dispositifs contractuels dans lesquels ils proposent à leurs partenaires locaux d'inscrire leurs demandes de soutien financier ; pour la Région, il s'agit du contrat de Région-Pays, élaboré au niveau du Pays du Centre-Ouest-Bretagne ; pour le Département, il s'agit du contrat de territoire dont la base géographique est le territoire de la communauté de communes.

Au titre du premier accord, les 6 nouveaux projets suivants, déposés par la CCKB, ont été retenus pour un montant global de subventions de 1 344 215 € :

- le centre d'animations aquatiques de Gouarec
- le pôle d'accueil d'entreprises tertiaires de Rostrenen
- Le pôle d'animation structurant de l'Etang Neuf à Saint-Connan
- Les 2 centres de loisirs de Glomel et Saint-Nicolas-du-Pélem
- L'extension du Parc d'Activités de Kerjean à Rostrenen

Sur le contrat de territoire, ce sont 5 opérations qui bénéficieront de l'aide du Département à hauteur de 617 819 €. En dehors des 3 projets figurant également dans le Contrat de Région-Pays, les deux investissements spécifiquement aidés par le Département sont :

- la requalification du Parc d'Activités de Goperen à Glomel
- la 3ème tranche de la requalification du Parc d'Activités de la Garenne à Rostrenen

Pour être en mesure de bâtir ce programme, la CCKB a dû compléter la liste des 11 compétences qui lui étaient jusqu'alors dévolues par l'ajout d'une douzième responsabilité portant sur la construction et la gestion des piscines couvertes, ce qui lui permettra d'assumer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation d'une nouvelle piscine à Gouarec.

Cet ensemble de projets ambitieux ne pouvait se réaliser à recettes constantes d'autant que le contexte de la disparition de la Taxe Professionnelle

et, surtout, les interrogations de la pérennité de la compensation de cette suppression par l'Etat, font naître des doutes sur les bases mêmes sur lesquelles repose la détermination des capacités financières de la communauté de communes.

Dans cette conjoncture, il a dû être recouru à la fiscalité mixte. Il avait, initialement, été prévu d'intégrer le produit de la Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM), augmenté de la somme nécessaire à la couverture de nouveaux besoins, dans une fiscalité additionnelle reposant pour les $\frac{3}{4}$ sur les ménages et pour le $\frac{1}{4}$ restant sur la propriété foncière.

Après négociation avec les représentants des forces vives du territoire, il a été convenu de maintenir le montant de la TEOM à la moitié de ce qu'elle avait rapporté en 2008, soit 750000 € et de fixer la recette attendue de la fiscalité additionnelle à 1 050 000 €.

Ce mécanisme, quasi indolore pour la grande majorité des foyers, apportera les moyens de concrétiser les ambitions affichées. Il ne garantit, par contre, nullement la CCKB vis-à-vis des conséquences des réformes en cours.

Fin 2009, les perspectives sont, donc, tracées et les moyens sont trouvés. Si rien ne vient entraver la bonne marche de la communauté de communes, les habitants de ce territoire bénéficieront, ainsi, dans les années à venir, de nouveaux équipements qui répondront à leurs légitimes attentes.

Autres actions de la CCKB, dans le cadre de sa compétence « Enfance- Jeunesse »

Le Réseau des Assistantes Maternelles (RAM) organise des rencontres et des échanges autour de la prise en charge des enfants de moins de 3 ans. Ces temps d'échanges permettent également aux assistantes maternelles, comme dans toutes professions, évoluer dans leurs pratiques professionnelles, avec le souci de contribuer à l'éveil des tous petits.

